



Transformation servitude fond dominant a servant

Par **gilloubillou**, le **03/05/2018** à **14:38**

Bonjour

Un petite question juridique

Je suis en train d'acheter une maison située sur une parcelle issue d'une division.

La parcelle d'origine collée au lotissement a une servitude fond dominant pour se raccorder à ce lotissement.

Lors de la division, en trois parcelle les propriétaires ont conservé là parcelles à l'est avec Un accès par un chemin public et on vendu deux parcelles à l'ouest collee au lotissement.

Aujourd'hui les propriétaires de là parcelles à l'est vouvrent Diviser leur terrain et passer par chez moi pour se raccorder au lotissement sauf que là la servitude n'a pas été modifiée.

Ma notaire me dit (elle la fautive) que je suis obligé d accepte le fond servant.

Est ce vrai

Je ne sais pas comment insérer une photo pour que cela soit plus explicite

Sinon ma parcelle est dans le 64 commune Serres-Castet 64121 section A1 parcelle 105 si vous arrivez à voir sur le cadastre

Les parcelles 53,54,104,105 étaient une parcelles avec le fond dominant pour se raccorder sur l'allée

Maintenant la 53,54 peut être divisée et passer par la mienne 105.

Merci de votre aide